

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

66/458 du 5/04/86
DECRET N° /MTE/PPS.DGTR.DGPCE
Portant intégration et nomination
de certains candidats sortis de
l'Ecole Nationale d'Administration
et de Magistrature (ENAM), dans les
cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services Administratifs
et Financiers - SAF - (Douanes)
en tête DITONI (Anicet)

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 6 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 71/248 du 26.7.1971, modifiant le tableau
hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des doua-
nes et les règles de recrutements dans les dits cadres ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.7.1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/193/FP du 5.7.1962, fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BB du 26.6.1963, fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BB du 24.2.1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régles-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/193/FP du 5.7.1962, fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.6.84, portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85, portant organis-
ation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
(/u les Comités de candidature constitués par l'intéres-
sés.

D É C R E T :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 71-248 du 26 ~~7~~ ¹⁷ ~~1958~~, les candidats dont les noms suivent, titulaires du diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (~~ENAM~~) option Douanes, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services Administratifs et Financiers - SAF - (Douanes), et nommés au grade d'Inspecteur des Douanes Stagiaire, indice 710.

M.M. - BITORI (Anicet) né le 16 Avril 1959 à Brazzaville
- CINZI LIBOUNGA (Romuald) né le 29 Novembre 1958 à Nzassi
- KOUNENGUIKA (Amon) né le 25 Mars 1960 à Brazzaville
- MAVOUNGOU ZINGA, né le 29 Août 1956 à Kondo-Seungu
- MILANDOU (Narcisse) né le 21 Février 1957 à M'Pila
- MOUSSOYI Michel, né le 29 Septembre 1955 à Abala
Mlle - PADOM (Georgine) née le 6 Août 1954 à Ouesso

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 5 Avril 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA-

Ange Edouard POUNGUI-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/BST..... 2
D.G.B..... 3
D.C.F..... 1
M.F.B..... 2
D.A.C..... 2
INTERESSES..... 7
DOSSIERS..... 21
SGG/BC..... 2.-